

Pétrole et gaz du Canada—Loi

tinu; cela signifie que le territoire d'une province, terrestre ou maritime, ou si vous voulez, dans son extension maritime, peut être scindé et que la portion intermédiaire pourrait appartenir au gouvernement central. J'estime que cela ne constitue pas vraiment une manière satisfaisante de diriger une fédération. J'appellerais cela la doctrine de la discontinuité provinciale.

Je pense que si l'on poussait ce raisonnement jusqu'au bout, il s'appliquerait probablement à l'embouchure du Golfe du St-Laurent et aux eaux du Golfe du St-Laurent qui seraient coupées par une aire de compétence fédérale entre la province du Québec et l'Île d'Anticosti et le gouvernement fédéral revendiquerait le fonds du fleuve.

Je considère que la doctrine de la discontinuité provinciale est difficilement défendable devant les tribunaux. Le seul exemple qui me vienne à l'esprit pour le moment, et il n'existe d'ailleurs plus, fut celui du Pakistan oriental et occidental qui étaient séparés par un autre État, l'Inde. Mais le fait de séparer l'est et l'ouest de la Colombie-Britannique par une frange territoriale ou maritime relevant du pouvoir fédéral frise le ridicule, voire même l'invraisemblable. Cela fournirait aussi un très bon prétexte à la sécession d'une province canadienne. Je ne sais pas s'il y ont jamais songé. Cela ajouterait au moins un autre argument, s'il en faut, à ceux qui incitent déjà les habitants de la Colombie-Britannique à penser qu'Ottawa n'a cure de leurs problèmes et que la Colombie-Britannique et les autres provinces de l'Ouest s'en tireraient mieux sans Ottawa.

C'est pourquoi je dis ceci au secrétaire parlementaire puisqu'il est le plus haut gradé ici en ce moment, comme il n'y a pas de ministre à la Chambre, comme preuve de bonne intention. Le gouvernement central devrait retirer son avis d'appel contre la décision de la Cour de la Colombie-Britannique. Cela contribuerait grandement, je crois, à rétablir le climat de confiance entre les deux paliers de gouvernement, climat qui s'est gravement détérioré depuis une dizaine d'années.

Je crois que l'atmosphère d'affrontement qui empoisonne les relations entre le gouvernement et les provinces est une situation déplorable que je regrette profondément.

On pourrait peut-être dire qu'il n'y a pas seulement les eaux à l'embouchure du Saint-Laurent, plus proches du gouvernement fédéral, et les minitériels peuvent donc comprendre cela—je ne crois pas qu'ils comprennent ce que représentent les eaux entre les îles et la terre ferme en Colombie-Britannique—qui pourraient être déclarées fédérales, mais sans doute que le sous-sol deviendrait lui aussi territoire national. De toute manière le gouvernement a entrepris de contester la décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Je suppose qu'une telle décision ne serait pas très bien vue au Québec. En fait, si la province de Québec était mise directement en cause, on éviterait même de contester la décision. Mais il n'y a pas de député de la Colombie-Britannique au cabinet et comme le gouvernement ne comprend même pas nos problèmes, il se permet de menacer la province.

Une voix: Ils peuvent se passer des voix.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Ils peuvent se passer de ses voix et de toutes façons ils ne les obtiendront pas.

Ainsi, au lieu de s'obstiner à vouloir contester la décision de la Cour suprême, le gouvernement fédéral se rendrait un grand service s'il retirait tout simplement son appel.

Je tenais à le dire car cela en vaut la peine. J'espère que je n'ai pas parlé dans le vide. J'espère que dans un proche avenir le gouvernement renoncera à en appeler de la décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique concernant les eaux entre la terre ferme et la ligne des eaux le long de l'île de Vancouver jusqu'aux îles Reine-Charlotte et jusqu'à la ligne A/B.

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord vous remercier de nous avoir laissé une si vaste latitude dans ce débat. En examinant les divers amendements proposés au bill, on se rend compte du fait que la motion n° 3 est sans doute la seule qui nous permette d'entamer un débat général portant sur l'ensemble du bill, la politique énergétique globale, voire certaines questions constitutionnelles. Je dois dire qu'on a abordé les points les plus divers depuis le début de ce débat il y a quelques jours. Je suis certains que vous m'accorderez la même latitude pour me permettre, au cours des vingt prochaines minutes, d'exposer mon point de vue sur le bill.

Signalons tout d'abord qu'il s'agit d'un projet de loi à la fois très complexe et très important pour le Canada. Pendant environ six mois, le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics a tenu 73 séances et entendu quelque 130 témoins. Je crois qu'il importe de signaler certains des groupes qui ont comparu au comité parce que cela donne une très bonne idée de l'importance de cette mesure. Nous avons entendu la plupart des grandes sociétés pétrolières et leurs associations respectives, comme la Canadian Petroleum Association et l'Independent Petroleum Association of Canada. Elles ont comparu au comité et présenté des mémoires. Plusieurs banques à charte ont également comparu et présenté des mémoires, comme l'Association des banquiers canadiens. L'Association du barreau canadien et la Fédération des pêcheurs de l'Est ont comparu. Le Canadian Ocean Industries Association, l'Association des chantiers maritimes canadiens, le Congrès du travail du Canada et le Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés ont également comparu et présenté leurs instances.

● (1710)

Un certain nombre d'organismes autochtones ont également comparu, notamment le Conseil des autochtones du Canada, des représentants de la nation Dene, le Conseil des Indiens du Yukon, l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest ainsi que les Inuit Tapirisat du Canada.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement du Yukon, la Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et celle du Yukon ont comparu et présenté leurs instances. De fait le maire d'Inuvik a fait un des exposés les plus agréables.